

Introduction

Famille. Voilà un mot simple, d'utilisation courante et qui renvoie chacun de nous à une expérience intime aussi profonde qu'unique. Toutefois, la famille n'est pas seulement une réalité individuelle vécue au jour le jour, elle inscrit également tout individu dans une histoire familiale. Il n'y a d'ailleurs qu'à voir l'engouement persistant suscité par les recherches généalogiques pour comprendre que les générations d'aujourd'hui recherchent avidement dans la quête de leurs ancêtres une partie de leur propre identité. À ce titre, il existe donc un réel appétit pour comprendre ce qu'étaient les familles du passé, notamment car les mutations récentes des sociétés contemporaines ont bouleversé le fonctionnement de l'institution familiale.

En outre, dans la seconde moitié du xx^e siècle, la famille a fait une entrée remarquée dans l'historiographie. Cependant, si elle est aujourd'hui le domaine de recherche privilégié de nombreux historiens, ceux-ci en ont fait un objet d'étude bien après que les sociologues, les ethnologues ou les historiens du droit s'en furent saisis. L'histoire de la famille ne peut plus, malgré tout, être considérée comme une discipline émergente car les innombrables résultats auxquels elle a permis d'aboutir ont radicalement changé l'image que l'on pouvait avoir des familles d'autrefois. Dans les années 1970 et 1980, de brillantes synthèses sont d'ailleurs venues couronner cet intense foisonnement intellectuel, à commencer par le *Famille. Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne France* de J.-L. Flandrin, mais aussi l'*Histoire de la famille* dirigée par A. Burguière, C. Klapish-Zuber, M. Ségalen et F. Zonabend, ou *La vie conjugale sous l'Ancien Régime* de F. Lebrun.

Sous leurs plumes, on comprend que, dans la France moderne, la famille exprimait plusieurs réalités, assez complémentaires mais pas interchangeables. En effet, dans les dictionnaires de l'époque, ce terme apparaît souvent comme synonyme de « maison » ou de « race ». Il s'agit là d'une vision restrictive ne s'appliquant vraiment qu'aux nobles, et ancienne, pour ne pas dire de plus en plus archaïque, qui fait référence à un groupe relativement indéterminé dont la principale raison d'être reposerait sur la distinction de la naissance, l'ancienneté et le prestige du nom, sur l'existence d'une clientèle dépendante (la Maison de Bourbon par exemple). Mais la famille se définit aussi, voire de plus en plus, comme l'ensemble des personnes vivant sous un même toit, ou comme tous ceux qui partagent des ancêtres communs

par le sang ou l'alliance. Dans le premier cas, la famille prend le sens de « ménage », et sa principale caractéristique est le principe de corésidence, le fait de vivre ensemble. Il peut s'agir d'une personne seule, d'un couple avec ou sans enfants, sans oublier les autres parents, domestiques, compagnons, apprentis ou locataires qui peuvent être hébergés dans le foyer. Bien entendu, la composition des ménages est très variable selon les lieux et les époques, mais aussi car elle évolue sans cesse en fonction des arrivées et des départs, des naissances et des décès. Dans le second cas, la famille fait plutôt référence à la « parenté », à des personnes qui ne vivent pas forcément ensemble mais appartiennent biologiquement à une même lignée (ensemble des descendants d'une personne) ou à un même lignage (ensemble des individus descendant d'un ancêtre commun par filiation). Par le sang ou l'alliance, chacun peut ainsi se situer dans la parenté, être considéré tantôt comme père, mère, fils, fille, frère, sœur, oncle, tante, cousin, nièce...

La famille dans les dictionnaires français de l'époque moderne

Dictionnaire de Furetière, 1690 :

Maison noble, ancienne race. Se prend plus particulièrement pour un ménage composé d'un chef et de ses domestiques, soit femmes, enfants ou serviteurs. Se prend encore plus étroitement pour les plus proches parents. Se dit aussi figurément des choses qui ont quelque alliance entre elles.

Dictionnaire de l'Académie française, 1694 :

Toutes les personnes qui vivent dans une même maison, sous un même chef. Se prend dans un sens plus particulier pour tous ceux d'un même sang, comme enfants, frères, neveux. Famille signifie aussi race, maison. Et il se dit en ce sens de ceux qui sont de même sang par les mâles.

Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, Tome 6, 1756 (article rédigé par le chevalier de Jaucourt) :

Société domestique qui constitue le premier des états accessoires et naturels de l'homme.

En effet, une *famille* est une société civile, établie par la nature. Cette société est la plus naturelle et la plus ancienne de toutes. Elle sert de fondement à la société nationale ; car un peuple ou une nation n'est qu'un composé de plusieurs *familles*.

Les *familles* commencent par le mariage, et c'est la nature elle-même qui invite les hommes à cette union ; de là naissent les enfants, qui en perpétuant les *familles*, entretiennent la société humaine, et réparent les pertes que la mort y cause chaque jour.

Lorsqu'on prend le mot de *famille* dans un sens étroit, elle n'est composée, 1°. que du père de *famille*. 2°. de la mère de *famille*, qui suivant l'idée reçue presque partout, passe dans la *famille* du mari. 3°. des enfants qui étant, si l'on peut parler ainsi, formés de la substance de leur père et mère, appartiennent nécessairement à la *famille*. Mais lorsqu'on prend le mot de *famille* dans un sens plus étendu, on y comprend alors tous les parents ; car quoiqu'après la mort du père de *famille*, chaque enfant établisse une *famille* particulière, cependant tous ceux qui descendent d'une même tige, et qui sont par conséquent issus d'un même sang, sont regardés comme membres d'une même *famille*.

Ainsi la loi, qui fixe la *famille* dans une suite de personnes de même sexe, contribue beaucoup, indépendamment des premiers motifs, à la propagation de l'espèce humaine. Ajoutons que les noms qui donnent aux hommes l'idée d'une chose qui semble ne devoir pas périr, sont très propres à inspirer à chaque *famille* le désir d'étendre sa durée. C'est pourquoi nous approuverions davantage l'usage des peuples chez qui les noms même distinguent les *familles*, que de ceux chez lesquels ils ne distinguent que les personnes.

Au reste, l'état de *famille* produit diverses relations très importantes ; celle de mari et de femme, de père, de mère et d'enfants, de frères et de sœurs, et de tous les autres degrés de parenté, qui sont le premier lien des hommes entre eux. ■

Entre les xvi^e et xviii^e siècles, la famille se définit donc selon des principes qui ne sont pas étrangers à la société d'aujourd'hui. Il y a même une vraie continuité dans la manière d'appréhender le fait familial selon les notions de corésidence ou de parenté. En revanche, malgré de fortes permanences, on assiste sur trois siècles à une évolution des modèles et des pratiques car, comme l'affirmait J.-L. Flandrin, « en même temps que s'opérait [une] réduction des membres de la famille, s'effectuait l'agrégation des deux idées de parenté et de corésidence, qui était restées dissociées jusqu'au milieu du xviii^e siècle ». D'un côté, la famille a donc tendance à se recentrer sur la parenté proche au détriment d'un groupe aux contours relativement imprécis. Cela se comprend d'autant plus aisément pour les catégories sociales modestes qui n'avaient que rarement la capacité de conserver les traces d'une histoire familiale ancienne. Mais, même dans les élites, la dimension de la famille, ainsi que la manière dont on la délimite et se la représente, sont plus restrictives que dans le passé. Elle se borne alors à ceux que l'on est capable d'identifier clairement comme ses parents, ceux que l'on a l'occasion de rencontrer fréquemment, ceux sur lesquels on peut compter en cas de problème. En un sens, la famille évolue lentement vers de nouveaux usages, prémices de l'individualisme en gestation, puisqu'elle se vit avant tout comme un cercle de relations et de solidarités que chacun envisage de son propre point de

vue. Cette évolution a par ailleurs pour conséquence de faire davantage coïncider famille et ménage ou, mieux, de distinguer deux cercles qui sont l'expression de réalités proches et imbriquées l'une dans l'autre : d'un côté la famille-ménage, dont la norme reste le modèle conjugal (parents et enfants), de l'autre la famille-parenté qui fait référence à un lien familial plus éloigné tout en restant vigoureux (certains parents pouvant même cohabiter avec la famille-ménage). Forte de cette évolution, la famille devient, pour reprendre les mots du chevalier de Jaucourt dans l'*Encyclopédie*, une « société domestique » composée de parents clairement identifiés dont certains vivent sous le même toit.

Jusqu'à une époque assez récente, les historiens ont observé les familles de la France moderne en se concentrant, parfois presque exclusivement, sur leurs comportements démographiques, c'est-à-dire au travers de données statistiques objectives le plus souvent issues d'analyses quantitatives. De ce point de vue, en France, l'histoire de la famille a longtemps été dépendante des méthodes et des questionnements développés par la démographie historique, science auxiliaire de l'histoire à laquelle elle est souvent, à tort, assimilée. Or, si l'étude de la nuptialité, de la fécondité et de la mortalité est indispensable pour comprendre selon quels principes fonctionnaient les familles d'autrefois, ces données ne sont pas suffisantes, à elles seules, pour embrasser la totalité du fait familial. Une autre tendance a consisté à se focaliser sur l'évolution de certaines pratiques, comme par exemple celles liées aux successions, au choix du conjoint ou aux structures familiales, ce qui permettait d'avoir une vision un peu plus dynamique de la vie des familles. Mais, depuis une vingtaine d'années, si ces champs de recherche traditionnels n'ont pas été totalement abandonnés, on assiste à un profond renouvellement des approches.

Il ne s'agit plus seulement de décrire la famille comme la cellule de base de l'organisation sociale de la France d'Ancien Régime, d'en faire une unité élémentaire aux attitudes immuables et fonctionnant repliée sur elle-même. Des études jusqu'alors très centrées sur le couple ont donc laissé la place à des analyses envisageant plutôt comment chacun se positionnait face au groupe familial. Parmi toutes les nouvelles méthodes qui ont permis ce renouvellement des recherches sur la famille, on peut citer les analyses longitudinales ayant pour objet l'individu (*event-history analysis* anglo-saxonne, biographie, micro-histoire, etc.) ou les dynamiques familiales (analyses intergénérationnelles, généalogie, prosopographie, etc.), sans oublier l'observation des liens ou des réseaux familiaux qui a pour problématique principale la notion de relations, celles entretenues au cœur de la parenté ou développées par les familles entre elles.

Ce livre se donne pour objectif de montrer en quoi les recherches menées récemment par les historiens de la famille et les historiens démographes don-

nent une image des familles de la France moderne beaucoup plus riche que par le passé, beaucoup plus complexe aussi. Elles apparaissent alors comme une réalité multiforme, aussi bien dans leur définition que dans leurs modes de fonctionnement et d'interaction. Du point de vue chronologique, travailler sur la longue durée s'impose assez naturellement quand il s'agit de se pencher sur ces questions. En outre, il n'y a pas, comme ce serait le cas en histoire politique, de date qui, en elle-même, crée un bouleversement déterminant. Toutefois, si l'on veut inscrire cette synthèse dans un cadre précis, le plus simple est de retenir des bornes partiellement imposées par les sources elles-mêmes. En effet, dans la première moitié du *xvi^e* siècle, la promulgation de l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), en encadrant la tenue des registres paroissiaux, ouvre une ère pendant laquelle les sources disponibles pour l'étude de la famille deviennent plus nombreuses et diversifiées que par le passé. De plus, elle manifeste l'ingérence grandissante de la législation civile en matière familiale, alors que cette question relevait auparavant pour l'essentiel du droit canon. Enfin, cette époque est souvent considérée comme le début d'un mouvement de redéfinition d'une sphère familiale de plus en plus appréhendée selon le principe conjugal. Trois siècles plus tard, tout conduit à faire de la Révolution un moment fort dans l'histoire des familles françaises. En 1792, l'enregistrement paroissial des baptêmes, naissances et sépultures laisse la place à l'État civil laïcisé, mais on constate surtout, à partir de 1789, une intense activité législative qui modifie considérablement le cadre dans lequel se déroule la vie familiale. Intégrer la décennie révolutionnaire va donc de soi car il est intéressant de voir quels sont les degrés et l'intensité des changements, tout comme la manière dont les individus se les sont appropriés. Par certains aspects, le code civil promulgué le 21 mars 1804 assure le triomphe de quelques principes révolutionnaires, mais il représente aussi des renoncements par rapport au mythe d'une « révolution familiale ». Surtout, il donne un nouveau cadre légal aux familles, raison pour laquelle il marquera le point final de cette étude.

Si les règles régissant la vie familiale ont assez peu évolué dans le temps, les familles de la fin de l'Ancien Régime ne sont plus tout à fait les mêmes que celles du Moyen Âge finissant, avec la mise en place de nouveaux équilibres reposant à la fois sur des permanences multiséculaires et des innovations dont certaines sont loin d'être anecdotiques.